

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAS 2025

Unités d'aménagement : 111-61 et 112-63

Territoires forestiers résiduels : 111-003 et 112-002

Consultation publique tenue du 27 novembre au
22 décembre 2024

Le 23 mai 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions la municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure ainsi que les membres des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2125

Courriel : Gaspesie-iles-de-la-madeleine.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Marianne Desrosiers

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01601-9 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE	1
<i>Cadre légal.....</i>	<i>1</i>
<i>Objectifs de la consultation.....</i>	<i>1</i>
<i>Période et unités d'aménagement visées.....</i>	<i>2</i>
<i>Information rendue accessible.....</i>	<i>3</i>
<i>Bilan de la participation</i>	<i>3</i>
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER.....	4
Conclusion	6
Annexes.....	7
<i>Annonce de la tenue de la consultation.....</i>	<i>7</i>
<i>Avis public.....</i>	<i>8</i>
<i>Activité d'information tenue</i>	<i>9</i>

Liste des tableaux

Tableau 1 - Nombre de répondantes et répondants ayant participé à la consultation publique ainsi que le nombre de commentaires reçus	3
Tableau 2 - Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner	5
Tableau 3 - Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique	7

Liste des abréviations et des sigles

LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TFR	Territoire forestier résiduel
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VOIC	Valeurs, Objectifs, Indicateurs et Cibles
ZHR	Zone d'habitat en restauration

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par la personne dont relève la composition et le fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

L'organisme responsable de la TGIRT est la MRC de Bonaventure. Les TGIRT ont pour mandat de collaborer avec la Direction de la gestion des forêts à la planification forestière par le processus d'élaboration des PAFIO et des PAFIT. Elles assurent un processus de concertation permettant de formuler des recommandations en lien avec la planification et la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour buts de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

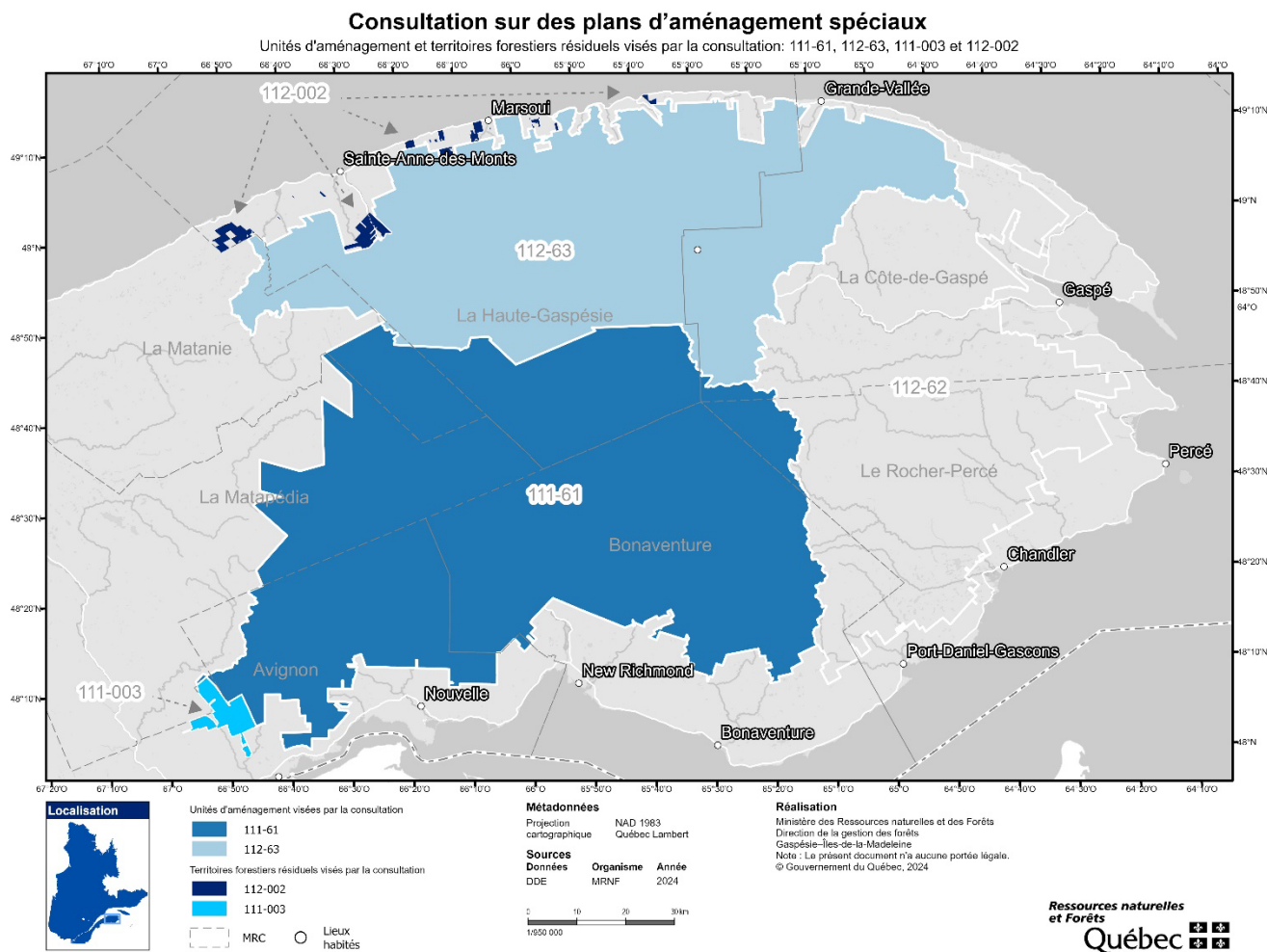
Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 27 novembre au 22 décembre 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur des plans d'aménagement spéciaux (PAS) de récupération des bois affectés par deux perturbations naturelles en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, soit l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis, dans les unités d'aménagement 111-61 et 112-63 de même que dans les territoires forestiers résiduels (TFR) 111-003 et 112-002.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un avis public présenté en annexe.

Carte 1 - Unités d'aménagement visées par la consultation



INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive représentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site Web du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?appid=407af89cb8694b2d8854c19fd264dcaa). La clientèle pouvait se positionner sur la carte identifiant le lieu visé par son commentaire et soumettre celui-ci à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAS pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures, disponible au lien suivant :

<https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?appid=407af89cb8694b2d8854c19fd264dcaa>.

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 11 répondantes et répondants ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 37 commentaires ont été reçus, dont 23 émis par un organisme, une association ou une entreprise.

En complément, le tableau 1 présente la répartition de ces commentaires et le type de répondant par unité d'aménagement (UA).

Tableau 1 - Nombre de répondantes et répondants ayant participé à la consultation publique ainsi que le nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondantes et répondants ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondantes et répondants	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
111-61	3	2	10	27 %
112-63	5	3	27	73 %
111-003	0	0	0	0
112-002	0	0	0	0
Ensemble des UA	8	5	37	100 %

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Les commentaires ainsi que les suivis que le Ministère entend leur donner sont détaillés au tableau 2.

Tableau 2 - Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participantes et participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Réduire au minimum la perturbation de l'habitat du caribou	Villégiateur, Adeptes de récréotourisme, Chasseur, Citoyen, Membre d'un groupe environnemental (3), Entreprise privée	Minimaliser la perturbation de l'habitat du caribou. Aucune activité forestière ne devrait avoir lieu dans la ZHR tant que le projet pilote caribou n'est pas sécurisé et finalisé.	La mesure d'harmonisation suivante a été convenue avec les membres de la TGIRT. <u>Dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou montagnard de la Gaspésie :</u> - Retirer les secteurs de récolte prévus au PAS en consultation en raison de la défoliation liée à l'épidémie de TBE. - Retirer les secteurs de récolte prévus au PAS en raison du chablis, qui nécessiterait la construction d'un nouveau chemin. - Seule la récupération des secteurs affectés par le chablis, possible à partir de chemins existants, sera autorisée pour le présent PAS (à l'exception du secteur du lac à la Truite situé dans les limites du parc éolien de Mont-Louis). En soustrayant de la planification la récupération des secteurs affectés par l'épidémie de TBE et la construction de nouveaux chemins, le taux de perturbation de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie demeurera inchangé puisque les superficies visées par le nouveau plan de récupération se trouvent déjà en zone perturbée. Ainsi, dans la ZHR, la superficie retenue pour la récupération des bois au PAS 2025-2026 passe de 7 018 ha à 1 760 ha, soit une diminution de 75 %. Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.
La qualité visuelle des paysages le long du lac Bonaventure	Villégiateur	La protection de la qualité visuelle des paysages le long du lac Bonaventure est importante pour préserver les fonctions récréotouristiques et de villégiature.	Les modalités associées au maintien de la qualité visuelle des paysages applicables à l'activité forestière sont définies aux articles 12 à 14 du RADF. Considérant que les secteurs sont à l'intérieur de la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou montagnard et qu'ils sont liés à l'épidémie de TBE, la mesure d'harmonisation suivante a été convenue avec les membres de la TGIRT : - Respect du RADF en matière de paysage - Considérant qu'une stratégie pour le caribou montagnard est attendue et que la récolte du secteur peut être reportée, aucun secteur autour du lac Bonaventure ne sera récolté en 2025. Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.

Conclusion

À la suite de l'important chablis de décembre 2023, un plan d'aménagement spécial a été préparé afin de récupérer les bois affectés par cette perturbation. Parallèlement, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sévit sur le territoire de la Gaspésie depuis plusieurs années. La Haute-Gaspésie et particulièrement la zone d'habitat en restauration (ZHR) sont touchées par ces perturbations. Bien que le MELCCFP ait développé un projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie, les droits forestiers y sont toujours consentis. Dans le contexte où les garanties d'approvisionnement doivent être honorées, la récolte de bois issus de perturbations naturelles permet de concentrer les efforts de récolte dans des secteurs où le bois est en perdition et d'éviter de compenser des pertes en récoltant ailleurs un peuplement mature sur pied.

Des compromis ont été consentis au regard du plan initial. Ainsi, le PAS situé dans le périmètre de la ZHR est passé de 7 018 hectares à 1 760 hectares, soit une diminution de 75 %.

Considérant l'enjeu que représente la récupération d'une perturbation dans la ZHR, le MRNF a mené plusieurs actions afin de rejoindre un maximum de citoyens, soit la diffusion d'un communiqué de presse et la tenue d'une séance d'information publique. Malgré cela, la participation à la consultation est demeurée relativement stable.

La plupart des personnes et des organismes qui ont participé aux consultations publiques siègent aux TGIRT. La nature inclusive des TGIRT fait en sorte que les parties intéressées par l'aménagement forestier peuvent s'exprimer en amont du processus de planification.

Ainsi, plusieurs commentaires ont été émis lors des TGIRT, lesquels ont servi à bonifier certaines balises liées à la planification et à convenir d'ententes d'harmonisation. Par ailleurs, les membres des TGIRT ont participé activement à l'élaboration du PAFIT et des fiches Valeurs, Objectifs, Indicateurs et Cibles (VOIC) par la mise en œuvre d'une démarche enjeu-solution. Cette façon de faire a permis de prendre en compte un grand nombre de préoccupations en amont du processus de planification opérationnelle et, bien entendu, en amont de la consultation publique.

À noter que les commentaires émis sont présentés à la TGIRT et que l'harmonisation du PAS se fait par consensus à cette même TGIRT.

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 - Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Présentation	TGIRT	Une présentation du PAS a été faite à la TGIRT le 20 novembre 2024	63 organismes membres	20/11/2024
Communiqué de presse	Citoyennes et citoyens	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Plans d'aménagement forestier spéciaux en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Consultation publique du 27 novembre au 22 décembre 2024	Consultations publiques sur la récupération des bois affectés par la tordeuse et les chablis Des travaux forestiers prévus dans la zone d'habitat en restauration du caribou	20/11/2024
Avis public	Citoyennes et citoyens de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	<i>L'Avantage Gaspésien</i>	20/11/2024
			<i>Chaleurs Nouvelles</i>	20/11/2024
			<i>Gaspésie Nouvelles</i>	20/11/2024
			<i>Laurentien</i>	20/11/2024
Courriel	Citoyennes et citoyens	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur souhait d'être informés des consultations publiques	20 personnes	27/11/2024

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
SPÉCIAUX TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE ET CHABLIS
SUR LE TERRITOIRE PUBLIC DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE
DU 27 NOVEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique sur les plans d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par deux perturbations naturelles en Gaspésie : l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui sévit depuis 2012, et le chablis ayant résulté de la tempête de vent de décembre 2023.

Les plans d'aménagement spécial incluent les secteurs d'intervention potentiels des travaux de récolte d'arbres touchés ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer dans le territoire public. Les plans en question pour cette consultation concernent les unités d'aménagement 111-61 et 112-63 de même que les territoires forestiers récréatifs 111-003 et 112-002.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires :
[Quebec.ca/consultations-for-gaspesie-les](https://quebec.ca/consultations-for/gaspesie-les),



Vous avez jusqu'au 22 décembre 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

SÉANCE D'INFORMATION POUR LA POPULATION

27 NOVEMBRE 2024 – De 19 h à 20 h 30, en présence et en ligne simultanément

Grande salle de réunion de l'Auberge La Seigneurie des Monts

21, 1^{re} Avenue Est

Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A2

Des représentants et représentantes du Ministère tiendront une séance d'information publique en présence et en ligne simultanément. Ils préciseront le contexte de la consultation, expliqueront les perturbations naturelles ayant sévi dans les forêts de la Gaspésie (tordeuse des bourgeons de l'épinette et chablis) et leurs répercussions, puis présenteront les secteurs potentiels de récupération des bois affectés par ces perturbations, pour lesquels se tient la présente consultation publique. Un intervenant rappellera comment émettre des commentaires en ligne et quelles suites seront données aux préoccupations émises par la population. Une période de questions réservée à la population participative conclura l'activité.

Inscription à l'activité en ligne obligatoire avant le 27 novembre à midi : gaspesie-les-de-la-madeleine.foret@mnr.qc.ca.

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

L'inscription n'est pas obligatoire pour les participantes et participants en présence.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements par téléphone ou par courriel, ou pour prendre un rendez-vous en personne ou en mode virtuel, communiquez avec nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Téléphone : 418 388-2125

Courriel : gaspesie-les-de-la-madeleine.foret@mnr.qc.ca

Québec

Mardi 20 novembre 2024 | 47

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

Une séance d'information publique s'adressant à la population s'est tenue dans la grande salle de réunion de l'Auberge La Seigneurie des Monts à Sainte-Anne-des-Monts, le mercredi 27 novembre 2024. Les citoyens pouvaient y assister en présentiel ou en ligne. Il y a eu 13 participants en présentiel et 4 en ligne.

